

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, les 29 septembre et 1^{er} octobre 2011.

RÉSOLUTION AGA-2011-10-01/05
Reconduction des mesures modulatrices
additionnelles en regard du
Programme AccèsLogis

CONSIDÉRANT l'importance du programme AccèsLogis pour assurer une offre de logements financièrement accessibles pour les ménages et pour répondre aux besoins diversifiés des familles, des personnes seules, des personnes âgées et des personnes ayant des besoins particuliers d'habitation;

CONSIDÉRANT que ces projets d'habitation communautaire ont des impacts sociaux et économiques importants pour le Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'importance pour les régions éloignées et les petites municipalités d'avoir accès à des modulations d'AccèsLogis pour confronter certaines difficultés inhérentes aux caractéristiques du territoire en regard du programme, notamment une contribution financière plus importante des milieux locaux requise pour permettre l'émergence et la réalisation de logements communautaires;

CONSIDÉRANT la pertinence et l'efficacité incontestable des mesures additionnelles d'aide aux territoires rattachées à AccèsLogis lors du dernier budget du Québec;

CONSIDÉRANT l'épuisement en quelques mois des fonds alloués à ces mesures prévues sur deux ans;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets sont en préparation dans diverses municipalités, dont la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, qui comptent sur ces mesures indispensables à leur réalisation;

Il est proposé par : **M. Gilbert Pigeon, Saint-Eugène-de-Ladrière**

Appuyé par : **M. Laurent Hémond, Price**

DE FAIRE des pressions auprès du gouvernement du Québec afin de reconduire les mesures additionnelles d'aide aux territoires dans le programme AccèsLogis, en prévoyant le financement suffisant pour assurer la réalisation des projets de logements communautaires en développement et en voie de réalisation.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2011-10-01/05, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

4 octobre 2011

Date